République Française COMMUNE DE BELLEVIGNE

Nombre de membres

en exercice: 18

Présents: 14

Votants: 16

Séance du 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement

convoquée le 29 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Monique

MARTINOT.

Sont

<u>Sont présents:</u> Enrick BOIDRON, Alain BOUREAU, Xavier DAUDIN, Alain DERET, Yann GRANDVEAU, Anne-Marie GRUET, Bruno MARCHADIER, Monique MARTINOT, Jean-François MAURANGE, Christelle MECHAIN, Laure

MORLET, Claudette PATRIS, Martine PIERRE, Viviane RIPPE

Représentés: Didier GRENIER par Martine PIERRE, Isabelle MEUNIER par

Monique MARTINOT

<u>Excuses:</u> Gaëlle ARNAUD

<u>Absents:</u> Christian BROIS

Secrétaire de séance: Viviane RIPPE

Approbation du compte rendu de séance du 11/03/2024 : à l'unanimité

1- FONCIER - PROLONGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 114 - LE PETIT BONNEUIL - NONAVILLE - CESSION ET ACQUISITIONS DE PARCELLES - DE 2024 028

La présente délibération a pour but de finaliser un projet initié en 2002 par la Commune de Nonaville, portant sur des transactions immobilières concernant plusieurs parcelles sises Le Petit Bonneuil, afin de prolonger la voie communale n° 114 jusqu'aux dernières habitations du hameau.

Des plans de modification du parcellaire cadastral avaient été réalisés en 2006 par Jacques DOURIEU, géomètre. Compte tenu des évolutions intervenues depuis 2002, ces plans ont été redessinés par le Cabinet AB6 et les superficies recalculées.

Afin de régulariser le tracé de la voie communale n° 114, le conseil a validé à l'unanimité les transactions immobilières à réaliser à l'euro symbolique avec les propriétaires des parcelles concernées par l'opération. La commune de Bellevigne prendra à sa charge l'intégralité des frais nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - DE_2024_027

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De créer un emploi non-permanent d'adjoint technique à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique, pour la période allant du 1er juillet 2024 au 31 août 2024.

L'agent recruté sur cet emploi assurera les fonctions d'agent technique polyvalent.

3/ COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE GRAND COGNAC - DE 2024 029

Le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus.

Le Président de Grand Cognac a communiqué à chaque commune le rapport d'activités 2022 de Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités de Grand Cognac.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

La Commune de Bellevigne est chargée de l'entretien de 80 kilomètres de voirie communale.

Les réfections de voiries communales prévues cette année au budget de la commune, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Grand Cognac, ont été répertoriées après relevé de l'existant dans tous les villages et classées en fonction du degré d'urgence.

En parallèle de ces travaux de réfection de l'enrobé, les agents communaux interviennent pour des travaux ponctuels de point à temps, afin de boucher les ornières et les fissures.

Il est demandé aux habitants de la commune de rester courtois et respectueux envers les agents municipaux qui font tout leur possible pour intervenir ou donner une réponse au plus tôt à chaque fois que nécessaire.

COMMEMORATION DU 8 MAI

La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 aura lieu mercredi 8 mai à 11 h 30 devant le monument aux morts de Touzac.

La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié offert par la commune à la salle des loisirs de Touzac.

FETE DE LA MUSIQUE

Après le franc succès remporté l'an dernier pour cette manifestation, les élus ont décidé de reconduire les festivités à l'arrière de la salle polyvalente de Malaville, le samedi 15 juin prochain, en apportant des améliorations à l'organisation.

SALLE DES FETES DE TOUZAC

La véranda extérieure s'est partiellement écroulée le week-end dernier. La salle n'était heureusement pas louée et aucun accident n'est à déplorer. Il semblerait que cet effondrement soit dû à une malfaçon de l'ouvrage réalisé il y a moins de 10 ans, qui aurait facilité les infiltrations d'eau de pluie et provoqué la détérioration des poutres maîtresses.

La commune prend contact avec l'entreprise ayant réalisé les travaux, pour demander la réfection de l'ouvrage dans le cadre de la garantie décennale. Sans réponse de sa part, des démarches juridiques seront engagées.

TRAVAUX

- Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente de Malaville: le chantier se poursuit. La fin des travaux est prévue courant septembre prochain. Un devis en plus-value de 6 900 €TTC a été présenté par le maître d'œuvre pour la mise aux normes de l'installation gaz de l'office et l'installation d'une nouvelle hotte. Le conseil valide ces propositions. En dépit des ajustements intervenus depuis le début du chantier, l'enveloppe financière dédiée aux travaux reste stable grâce au jeu des plus et moins-values (-0,54%).
- Mise aux normes de la cantine scolaire: les travaux ont commencé le 29 avril. Ils devront être impérativement réceptionnés avant la rentrée scolaire de septembre 2024. Il est prévu que les réseaux électriques et fibre passent dans des gaines déjà installées entre la mairie et la chaufferie bois lors de sa construction, pour permettre la desserte de l'espace cantine et du bureau des enseignantes.

Les locaux ont été entièrement vidés par les agents techniques pendant les dernières vacances scolaires. Ils ont installé tous les matériels nécessaires à l'utilisation de la garderie en tant que réfectoire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les repas sont livrés par le GIP de Cognac jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pendant cette période, la distribution de fruits aux élèves, le matin, est suspendue. Le premier service a eu lieu ce midi, avec les aléas d'une première fois dans des conditions différentes de l'habitude. Les quantités livrées étaient insuffisantes. Le GIP en a été informé.

Les élues de la commission « affaires scolaires » viendront en renfort de la cantinière au moins jusqu'à la fin de semaine, le temps de stabiliser cette nouvelle organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.